

CONDITIONS D'ENTREE A L'IFSI

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Après votre **admission** aux **concours d'entrée**, vous devez **confirmer votre inscription** à l'Institut de Formation en vous **acquittant d'un droit annuel d'inscription**, égal au montant du droit annuel de scolarité dans les universités.

Ce **montant**, réajusté chaque année par décision ministérielle, était de **181,00 € en 2012**.

LES FRAIS DE FORMATION

Pour les **étudiants** sortant du cursus scolaire, considérés en **formation initiale**, le coût de la formation est **pris en charge** par le **Conseil régional d'Ile de France** dans l'ensemble des instituts.

Pour les **salariés** ou **personnes considérées en formation continue**, le **coût** de la **formation** est de **8400,00€** pour l'année scolaire **2013/2014**, **2014/2015** et **2015/2016**, **soit 25200,00 € pour les 3 années de formation**. Ce coût est **pris en charge** par les **employeurs** au titre de la formation continue.

Pour les **personnes en recherche d'emploi**, le coût de la formation est **pris en charge par le Conseil Régional**, sur justificatif d'inscription au « pôle emploi ».

LES CONDITIONS MEDICALES

Vous devez **satisfaire aux textes réglementaires avant la rentrée scolaire**.

L'admission définitive dans un institut de formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier est **subordonnée** :

- **A la production**, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat médical établi par un médecin agréé** attestant que l'étudiant ne présente **pas de contre-indication** physique ou psychologique **à l'exercice de la profession**.
- **A la production**, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, ainsi qu'aux exigences du médecin du travail du Centre Hospitalier d'Argenteuil, à savoir :
 - **Etre à jour** des vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique complètes, hépatite B. avec résultat post-vaccinal d'une sérologie hépatite B (antigène/anticorps), rougeole, oreillons, rubéole (ou sérologie rubéole).
 - Avoir subi un **test tuberculinique** datant de moins de 3 mois et que celui-ci soit positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. aient été effectuées.

ATTENTION à anticiper vos vaccinations, renouvellements ou rappels, pour **permettre la production d'anticorps** par votre organisme.
Si vous n'êtes pas immunisé(e), votre **mise en stage sera impossible**.
Faire pratiquer une radiographie pulmonaire.